

Mont de Marsan, le 18 mars 2015

---

## Communiqué de presse : Eclipse partielle du soleil le 20 mars : rappel des risques et moyens de prévention

---

Le vendredi 20 mars 2015, une éclipse partielle du soleil sera visible en France métropolitaine de 9H (heure locale) à 12H (heure locale).

Dans le département des Landes, elle débutera à 9h12 pour prendre fin à 11h28 avec un degré d'obscurité maximale de 71 % à 10h18.

### Principaux risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil est susceptible d'entraîner des lésions ophtalmologiques graves et irréversibles.

Les risques oculaires auxquels expose une observation directe du soleil sont de deux natures :

- lésions cornéennes à type de kératite, liées essentiellement aux ultraviolets, douloureuses mais réversibles en quelques jours ;
- lésions rétiniennes à type de brûlures rétiniennes liées à l'effet thermique du rayonnement solaire et à un effet photochimique sur les cellules rétiniennes particulièrement fragiles. Ces lésions peuvent altérer définitivement la vue.

### Munissez vous de lunettes spéciales

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, les lunettes de soleil classiques ne suffisent pas.

**Il est indispensable de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale**, que vous pouvez vous procurer auprès d'un opticien, dans certaines pharmacies ou dans des magasins spécialisés.

Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

**Attention : En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique...) ni avec des moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.**

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82  
[marion.dourthe@landes.gouv.fr](mailto:marion.dourthe@landes.gouv.fr)

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13  
[thierry.morier@landes.gouv.fr](mailto:thierry.morier@landes.gouv.fr)